

AVIS DE COURSE

REGATE DES CHATEAUX – 12 AOUT 2017

1. ORGANISATION ET CONTACT

Club Nautique de Founex, CP 29, 1297 Founex / Site internet : www.cnfounex.ch / Email : regates@cnfounex.ch

2. LIEU ET DATE

La régates des châteaux se déroulera le samedi 12 août 2017 au large du port de Founex.

3. CLASSIFICATION DE LA MANIFESTATION

La régates des Châteaux se court dans le cadre du Championnat du Petit Lac (CdPL).

4. REGLES APPLICABLES

La régates sera régie par :

- 4.1. Les règles de courses à la voile (RCV 2017-2020) de l'ISAF
- 4.2. Les prescriptions de l'autorité nationale SWISS SAILING (FSV)
- 4.3. Le règlement ACVL-SRS en vigueur
- 4.4. Le règlement du Championnat du Petit-Lac
- 4.5. Le présent Avis de Course
- 4.6. Les Instructions de Course (IC) et leurs annexes
- 4.7. La langue officielle est le français.

5. ADMISSIBILITE

La régates est ouverte aux classes :

- 5.1. Classes ACVL définies selon le règlement SRS en vigueur (TCFX, TCF1 à 4)
- 5.2. Classes Surprise (SU), Grand Surprise (GS), Toucan (TO), Luthi 870 ou Esse 850 définies selon le règlement SRS en vigueur et selon leurs propres règles de monotypie, édictées par leur Aspro
- 5.3. Classe NJ pour tout bateau monocoque ne s'inscrivant pas dans les classes ci-dessus
- 5.4. Seuls les bateaux au bénéfice d'un certificat de jauge ou d'enregistrement SRS valide pourront prétendre à un classement dans les classes SU, GS, TO, Luthi 870, Esse 850 et classes ACVL
- 5.5. En dérogation aux RCV, la règle 51 RCV ne s'applique pas; les ballasts et quilles mobiles, dans le sens vertical, latéral ou longitudinal, sont donc autorisés sauf si interdits par les règles de classes Aspro SU et GS en vigueur.
- 5.6. En dérogation aux RCV, la règle 52 RCV ne s'applique pas. Les dispositifs exploitant une énergie autre que manuelle sont autorisés, sauf si interdits par les règles de classes Aspro SU et GS en vigueur.
- 5.7. En dérogation aux RCV, la règle 49 ne s'applique pas ; les trapezes sont donc admis pour autant qu'ils figurent dans le certificat de jauge, sauf si interdits par les règles de classes Aspro SU et GS en vigueur.

6. PROGRAMME

Vendredi 11 août :

-17h00-19h00 : accueil, confirmation des inscriptions et retrait des IC

Samedi 12 août :

-08h30 à 10h00 : accueil, confirmation des inscriptions et retrait des IC

-10h15 : briefing

-Dès 11h00 : départ selon météo

-17h00 : clôture de la régates

-18h30 : distribution des prix

-19h00 : apéritif offert par le club

7. PROCEDURE ET FINANCE D'INSCRIPTION

Finance d'inscription : **50.- CHF** si l'inscription est réalisée jusqu'au jeudi 10 août à minuit et de **70.- CHF** passé ce délai. Le paiement de l'inscription se fait soit (présentation du récépissé / avis de débit lors de l'inscription) :

-Avec les données se trouvant sur le site web du CNF : <http://www.cnfounex.ch>

-Par bulletin de versement rouge avec mention : en faveur de **CLUB NAUTIQUE DE FOUNEX** – Compte : 12-14460-2 (IBAN : CH72 0900 0000 1201 4460 2) – Motif : **Régates Châteaux + N° ACVL / Numéro de voile / Série**

-Sur place, auprès des organisateurs du Club Nautique (CNF), le vendredi 11 août de 17h00 à 19h00 et le samedi 12 août de 08h30 à 10h00.

Remarque importante : le comité de course se réserve le droit de déclasser tout concurrent qui n'aurait pas payé sa finance d'inscription à la régates.

8. JAUGE / SWISS SAILING

Chaque bateau doit être en possession d'un certificat SRS 2017 valable et les membres d'équipage doivent avoir une carte de membre Swiss-Sailing. Des cartes de membre journalières peuvent être achetées sur place pour un montant de CHF 10.00.-.

9. PARCOURS

Le parcours est de type banane.

10. CLASSEMENTS

10.1. Classement en temps compensé pour les classes ACVL-SRS 2017 (TCF1 à 4) selon le système de classement « A » approuvé et recommandé par l'ACVL

10.2. Classement en temps réel pour les séries ACVL (SU, GS, TO, Luthi 870 ou Esse 850) à partir d'un minimum de 6 bateaux inscrits par série

10.3. Classement en temps réel pour la classe NJ-TCFX

11. RESULTATS ET REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats ainsi que la remise des prix auront lieu le samedi soir au CNF à 18h30 (si aucune procédure de réclamation n'est en cours).

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 12.1. La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir).
- 12.2. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.